

leur valeur au pair avec l'or. Le résultat de cette expérience semble être, d'après les opinions les plus dignes d'attention, que la quantité de papier-monnaie en circulation est encore trop grande pour qu'on puisse la maintenir au pair. Il y a deux moyens de remédier à cet état de choses. L'un est la réduction du chiffre des billets, ainsi que je le recommandais dans mon rapport annuel au Congrès, en décembre 1869. Le second moyen d'attendre que l'augmentation de la richesse du pays et les besoins croissants du commerce produisent l'effet désiré. Si l'on ne veut pas retirer le papier-monnaie de la circulation, il serait bon d'en répandre l'usage dans les Etats du Pacifique, ce qui contribuerait à diminuer la dépréciation.

Sur la grave question de la décroissance maritime du commerce américain. M. Boutwell reconnaît qu'il y a onze ans les navires qui naviguaient sous le pavillon des Etats-Unis transportaient 71 p. c. de toutes les marchandises provenant de l'Etranger ou dirigées sur les ports étrangers, et qu'ils n'en transportent plus que 38 p. c. Admettre, comme le conseillent quelques économistes, les navires anglais à la naturalisation américaine (l'Angleterre construit des bâtiments à 30 p. c. meilleur marché que les Etats-Unis), écrit, d'après le ministre, une mesure insuffisante et tout à l'avantage de l'Etranger. Le ministre préférerait encourager la construction, aux Etats-Unis, de steamers en fer de 2,000 tonnes au moins, au moyen d'un subside annuel de 13 dollars par tonne pendant cinq ans. Le subside serait diminué en proportion pour les navires de moindre tonnage.

M. Boutwell, à notre avis, s'égare complètement sur cette question. Un journal spécial nous apprendait récemment que la différence entre un steamer de fer construit en Angleterre et un steamer de capacité et de qualité égale construit aux Etats-Unis, est de \$100 par tonneau. Pour rétablir la balance, il y aurait donc lieu de continuer le subside pendant près de huit ans, avant que nos *shippers* fussent en position de rivaliser à conditions égales avec les bâtiments anglais. Voilà qui serait peu engageant pour les capitalistes que l'on chercherait à associer à cette industrie. M. Boutwell prétend, il est vrai, que plusieurs lignes de steamers européens établies avec le concours du gouvernement jouissent encore de ces subsides. M. Boutwell fait erreur, au moins en ce qui concerne les lignes anglaises. L'Angleterre borne son subside à l'acquittement des droits postaux, et d'après les renseignements que nous nous sommes procurés dans les bureaux de la ligne Cunard, sur le nombre total des steamers anglais faisant le transport du commerce étranger, il n'y en a qu'un sur 18 qui reçoive de l'argent du gouvernement, et M. Cunard affirme que ceux de ses bâtiments qui ne reçoivent pas de subventions sont d'un rapport satisfaisant, aussi bien que ceux qui sont rétribués pour le service des malles.

Considérée au point de vue pratique, il nous semble que cette question si controversée se réduit à la proposition suivante :

Protégera-t-on les constructeurs de bâtiments aux dépens de nos armateurs, ou ces derniers pourront-ils faire construire leurs navires là où on les leur offrira à meilleur compte, au moins jusqu'au jour où nos constructeurs, sous l'empire d'un tarif plus libéral, pourront rivaliser avec ceux de la Grande-Bretagne ?

Pour nous, nous croyons que les Etats-Unis ne sauraient maintenir leur système ruineux de soi-disant protection, quelque soin que l'on prenne de conjurer par des subsides les maux qui en résultent, et assurer en même temps la prospérité de leur marine marchande.

Nous terminerons dans un prochain article le résumé et l'appréciation du rapport de M. Boutwell. — *Le Bulletin de New-York.*

(Du *Messenger de Sorel*).

CHAMBRE DE COMMERCE.

L'assemblée que nous annonçons à notre dernier numéro a eu lieu jeudi, et nous sommes heureux de dire que le résultat nous autorise à croire cette institution en voie de s'établir sur une base solide.

Son Honneur le Maire, ayant été prié de présider, ouvrit la séance en expliquant le but de l'assemblée. Il dit que le public de tout le district de Richelieu avait vu avec plaisir et intérêt les démarches adoptées dans le but de créer

une chambre de commerce ici, et qu'il espérait que le succès répondrait à ses espérances. M. Barthe, dans le cours de ses observations, rendit un hommage mérité au zèle et au patriotisme de M. Morin, courtier de Montréal, à l'initiative duquel est dû l'établissement de chambres de commerce dans presque toutes les villes de la Province.

Le Comité, nommé à l'assemblée publique du 29 août dernier, a fait son rapport, qui a été adopté unanimement. Ce document constate que le comité s'est mis en rapport avec M. Paterson, secrétaire de la chambre de commerce de Montréal, qui a accueilli ses démarches avec beaucoup de courtoisie, et lui a fait plusieurs suggestions pratiques relatives à l'établissement de notre chambre et à son fonctionnement. De l'avis de ce M., le comité suggère pour cette chambre un acte d'incorporation distinct de celui de la chambre de la Puissance, comme étant de nature à assurer plus d'indépendance à ses actions et plus d'influence à ses démarches.

Le comité accompagna son rapport d'un projet de constitution calquée sur celle de la chambre de Montréal, qui est soumise à l'adoption des membres présents article par article.

Le premier article, limitant l'admission aux seules personnes engagées dans des entreprises commerciales, sur motion de M. Brousseau, est amendée de manière à étendre cette admission aux hommes de professions. Ainsi toute personne exerçant une profession libérale, ou un commerce ou trafic quelconque, résidant depuis trois mois dans le district de Richelieu, sera éligible comme membre.

La contribution annuelle est fixée à \$5., payable au 1er janvier de chaque année, et aucun membre ne pourra voter avant d'en avoir versé le montant entre les mains du trésorier. Cette contribution ne sera que de \$2.50 pour ceux qui s'absenteront de la Province.

La chambre établira une salle de lecture et de journaux à laquelle toute personne pourra être admise en payant \$3. par année. Les membres y auront droit par le seul paiement de leur contribution.

Après lecture et adoption de la constitution. M. W. R. Kittson fut nommé président de la chambre et M. Cyrille Labelle, vice-président. Les personnes dont les noms suivent furent ensuite choisies unanimement pour former le conseil de la dite chambre : MM. G. L. Barthe, G. H. Bramley, L. A. Sénécal, A. Hibbard, A. A. Taillon, Ed. O'Hair et J. B. Brousseau.

Après ces procédés, M. Taillon fit part à la chambre d'une lettre du secrétaire de la chambre de commerce de Montréal, l'informant qu'elle venait de transmettre au gouvernement fédéral une requête au sujet du creusement du lac St. Pierre, et invitant la chambre de Sorel à joindre ses efforts aux siens dans le but d'obtenir l'accomplissement de cette amélioration. M. Taillon accompagna la lecture de cette lettre d'observations très judicieuses sur les avantages qu'elle résulterait pour Sorel de l'exécution de ce projet, et engagea les membres à s'occuper de cette question le plus prochainement possible.

Il n'est que juste de mentionner que c'est M. Taillon qui a pris l'initiative de l'établissement d'une chambre de commerce ici : s'il a été bien secondé dans ses efforts par tous nos concitoyens à qui il a d'abord fait part de ses vues à ce sujet, nous ne lui devons pas moins de reconnaissance pour le zèle qu'il déploie afin de compléter cette œuvre d'un si grand intérêt public.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TORONTO.

A une assemblée générale des membres de la Chambre de Commerce qui a eu lieu le 15 courant, le président expliqua le but de l'assemblée qui était de s'entendre sur les sujets à discuter à l'assemblée de la Chambre de Commerce de la Puissance, qui se réunira à Ottawa, le 17 janvier prochain et d'appointer des délégués.

Les résolutions suivantes furent adoptées avec le but de les discuter devant la Chambre de Commerce de la Puissance.

1o. *Resolu.*—Que cette chambre adresse une pétition aux différentes branches de la législature demandant qu'il soit fait tels changements

dans les lois de douane et d'accise que le règlement des questions en dispute qui existe se fasse de la même manière qu'entre individus.

2o. *Resolu.*—Que les directeurs de la Chambre de Commerce de la Puissance soit requis de soumettre à cette chambre la question de la possibilité de l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer de l'Ouest à la mer.

3o. *Resolu.*—Que la question suivante soit un sujet de discussion : la question de savoir si les clauses du traité de Washington qui admet le poisson pris et préparé dans les provinces maritimes de la Puissance en franchise dans les Etats-Unis s'applique également au poisson pris et préparé par les Canadiens dans les lacs de l'intérieur.

4o. *Resolu.*—Que cette chambre recommande comme sujet de discussion à la réunion de la Chambre de Commerce de la Puissance, la question de la division des sources du revenu de la Puissance.

5o. *Resolu.*—Que cette chambre recommande comme sujet de discussion à la réunion de la Chambre de Commerce de la Puissance, l'acte 1869 concernant les banques.

On fit aussi une proposition tendant à recommander au gouvernement l'encouragement des manufactures en accordant des droits protecteurs à l'industrie dans son enfance.

Les messieurs suivants ont été nommés comme délégués à la réunion de la Chambre de Commerce de la Puissance à Ottawa :—MM. Robert Wilkes, W. B. Howland, Robert Spatt et Wm. Thompson.

Nouvelle Chambre de Commerce Sarnia, Ont. Vient de former une nouvelle Chambre de Commerce.

CONVENTION DES FABRICANTS DE TABAC.

Le *Tobacco Leaf*, organe du commerce de tabac, aux Etats-Unis, publie dans son numéro du 12 courant, les procédés des séances de la convention des fabricants de tabac, aux Etats-Unis, qui a siégé à Washington, le 6, 7 et 8 décembre. Nous analysons ce rapport.

La "National Tobacco Assembly" s'est assemblée à l'hôtel Metropolitan, à Washington, le 6 courant, sous la présidence de M. L. H. Prayser, de la Virginie. La liste des noms ayant été appelé par le secrétaire M. John Strinton, vingt-neuf délégués représentants les Etats suivants répondent à leurs noms : New-York, Ohio, Connecticut, New Jersey, Virginie, Delaware, Maryland, Pensylvanie et Kentucky.

Après l'adresse du président, le vice-président, M. Lorin Palmer, agissant pour le président, fit lecture de son rapport annuel. Nous en détachons le paragraphe suivant :

"Le gouvernement doit se convaincre qu'un des premiers buts auquel il doit viser est le développement de toutes les industries du peuple. Un tel état de chose serait reçu, je n'en doute pas, avec la plus entière satisfaction par les personnes engagées dans le commerce de tabac, aux Etats-Unis."

L'état suivant démontre les sommes perçues par le trésor sous les différents tarifs sur le tabac, le tabac en poudre et les cigares depuis 1863. Pour l'année finissant

30 juin 1864	montant des collect'ns	\$3,583,043.77
" " 1865	"	11,357,794.06
" " 1866	"	16,514,332.59
" " 1867	"	19,705,826.89
" " 1868	"	18,644,091.03
" " 1869	"	23,430,707.57
" " 1870	"	31,350,707.88
" " 1871	"	33,578,907.18